

Atelier de coordination pour la mise en œuvre des Matrices d'Actions sur le transit et la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest

Florence, 11 et 12 Mai 2016

Quatrième séance :

Plan stratégique global à la lumière de l'Accord de facilitation des échanges

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

Jean ACRI, Consultant CNUCED

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

1. Coordination la vision des PMA sur les instruments juridiques de l'UEMOA et de la CEDEAO
2. Coordonner au niveau sous régional la mise en œuvre des dispositions clés de l'AFE
3. Définir une politique des transports au service de l'intégration régionale
4. Relancer au niveau national et bilatéral l'utilisation des instruments régionaux comme outils de l'intégration régionale

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

1. Coordination la vision des PMA sur les instruments juridiques de l'UEMOA et de la CEDEAO

- Actions des PMA pour mettre en œuvre les instruments régionaux
 - ✓ Appropriation par les PMA des instruments communautaires pour permettre leur application au service du développement de leur commerce
 - ✓ Définir une vision stratégique des PMA en matière de développement de leur commerce sous régional
- Inventorier les textes communautaires existants pour en identifier les points communs ou les divergences et les éventuelles lacunes et adapter leur application au contexte sous régional

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

2. Coordonner au niveau sous régional la mise en œuvre des dispositions clés de l'AFE :

- Les auto évaluations
- Informatisation des douanes et SYDONIA
 - ✓ Approche commune en matière d'environnement juridique de la dématérialisation des documents et des paiements
 - ✓ Moderniser de façon harmonisée des législations douanières
 - ✓ Définir une approche commune de l'informatisation des systèmes douaniers sur la base de SYDONIA World
- Relancer la procédure de Transit TRIE à l'échelle bilatérale ou sous régionale à l'initiative des PMA
- Favoriser une application des instruments régionaux par voie d'accords bilatéraux

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

2. Coordonner au niveau sous régional la mise en œuvre des dispositions clés de l'AFE (suite)

- Vision harmonisée des PMA en matière de Guichet Unique sur une base pragmatique:
 - ✓ Définir un concept du GU comme base des développements nationaux
 - Objectif : simplifier TOUTES les formalités du commerce extérieur
 - Forme : un portail informatisé intégré
 - Gestion : l'organisme hôte désigné sur des bases harmonisées
 - Coordination et approche intégrée des administrations
 - Financement : choix budgétaires et de modalité de financement

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

2. Coordonner au niveau sous régional la mise en œuvre des dispositions clés de l'AFE (suite)

- ✓ Définir le niveau minimal d'interaction au niveau bilatéral ou régional des GU nationaux
 - approche harmonisée du Guichet Unique (conception, langues, accès..) en émettant des recommandations et spécifications techniques adaptées
 - interaction entre douanes et administrations sur des bases bilatérales ou régionales pour éviter que l'opérateur ne soit contraint de saisir ses données à de multiples reprises dans le cadre d'opérations intra régionales
 - prise en compte harmonisée du transit (TRIE par exemple)

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

2. Coordonner au niveau sous régional la mise en œuvre des dispositions clés de l'AFE (suite)

- Faire de la fluidité des trafics une priorité en réactivant de façon coordonnée les Office des Pratiques Anormales (OPA)
 - ✓ Harmoniser et systématiser la collecte des données relatives aux contrôles en route, à leur cout en termes monétaires (paiements illicites) et en temps
 - ✓ Raviver la réalisation de patrouilles mobiles sur les principaux axes pour débusquer les racketteurs
 - ✓ Adopter un référentiel (régional) de sanctions en matière de racket et pratiques anormales
 - ✓ Définir un mécanisme de publication régulier des situations anormales, des sanctions prises et des résultats obtenus en termes de fluidité des trafics nationaux et inter Etats

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

2. Coordonner au niveau sous régional la mise en œuvre des dispositions clés de l'AFE (suite)

- Adopter un guide des infractions et des contrôles en matière de trafics inter Etats pour renforcer l'équilibre des conditions de concurrence
- Privilégier la simplification des procédures et des documents

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

3. Définir une politique des transports au service de l'intégration régionale

- Définir des critères communs d'accès aux professions et au marché des transports intra régionaux
 - ✓ Définir des conditions d'accès pour les professions du transport et de la logistique
 - ✓ Adopter des critères qualitatifs adaptés pour l'accès aux professions du transport
 - Capacité professionnelle des dirigeants d'entreprises de transport et des gestionnaires des activités de transport et d'intermédiation
 - Capacité financière des entreprises (même individuelle pour les artisans)
 - Honorabilité du chef d'entreprise ou gestionnaire d'activité

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

3. Définir une politique des transports au service de l'intégration régionale (Suite)

- Développer un concept de filières et programmes de formation spécialisés
 - ✓ Renforcer la formation professionnelle
 - programmes de formation harmonisés
 - Homologation des instituts de formation
 - ✓ Mieux former les conducteurs professionnels
 - Formation initiale complémentaire obligatoire sanctionnée par un Certificat professionnel
 - Formation périodique obligatoire (tous les 5 ans) de mise à niveau
 - Instauration d'un principe harmonisé de validation périodique des aptitudes médicales à la conduite

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

3. Définir une politique des transports au service de l'intégration régionale (Suite)

- Aborder l'intégration des secteurs informels sur des bases coordonnées
- Réorganiser la distribution du fret : passer de la distribution à la commercialisation du fret
- Elaborer un concept régional de programme de renouvellement des flottes de véhicules de transport
- Définir une approche régionale de la multimodalité fondée sur la complémentarité des modes et non sur leur opposition

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

4. Relancer au niveau national et bilatéral l'utilisation des instruments régionaux comme outils de l'intégration régionale

- Relancer l'application des instruments régionaux comme outils de l'intégration régionale : le rôle des PMA
 - ✓ Appliquer au travers d'accords bilatéraux de transport la Convention de la CEDEAO portant réglementation des Transports routiers inter Etats de 1982
 - Introduction d'un mécanisme bilatéral de suivi de l'application de la Convention
 - Mécanisme bilatéral harmonisé de gestion des autorisations de transports inter Etats
 - Introduction de critères qualitatifs harmonisés pour l'accès aux professions et définition commune du transport pour compte propre (voie bilatérale)

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

4. Moderniser et Relancer les instruments régionaux comme outils de l'intégration régionale

- Relancer l'application des instruments régionaux comme outils de l'intégration régionale: le rôle des PMA (Suite)
 - ✓ Relancer par voie bilatérale l'application de la Convention de la CEDEAO sur le transit inter Etats des marchandises par route (TRIE) de 1982
 - Dématérialisation des déclarations (voie bilatérale)
 - Renforcement de la coordination des échanges de données (voie bilatérale)
 - Rendre les transporteurs éligibles à la procédure TRIE (voie bilatérale)
 - Révision de l'assiette de la caution (voie bilatérale)
 - Encadrement du recours à l'escorte ou au convoi pour les seules situations exceptionnelles (voie bilatérale)

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

4. Relancer l'application des instruments régionaux comme outils de l'intégration régionale : le rôle des PMA

- Relancer l'application des instruments régionaux comme outils de l'intégration régionale : le rôle des PMA (Suite)
 - ✓ Appliquer le Règlement 14 de l'UEMOA en y introduisant le principe de la responsabilité des chargeurs en cas de surcharge des véhicules (voie bilatérale)
 - ✓ Définir au niveau des PMA un canevas type des accords bilatéraux de transport routier pour harmoniser les conditions de transport

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

Conclusion

L'AFE est donc une occasion de remettre à plat l'ensemble de la problématique de la facilitation des échanges dans sa globalité :

- Commerce
- Douane
- Transport et logistique

La Feuille de Route proposée doit contribuer à relancer l'intégration régionale grâce à une vision coordonnée des PMA

L'Accord de Facilitation des Echanges: un levier pour la mise en œuvre et la mise à niveau des instruments et conventions existantes au niveau sous régional par les pays concernés

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

BONNE ROUTE